



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

CDPQ Infra : risque éthique pour une créature politique?

L'article publié le 31 mars dans le Huffington Post Québec par le journaliste Bruno Leblanc a dû soulever beaucoup de remous, si l'on se fie à l'ajout d'une note de la rédaction dès le jour même afin de spécifier que l'agence de notation Moody's ne mentionne pas que l'entente commerciale qui liera la Caisse de dépôt et placement au gouvernement dans le développement des infrastructures de transport collectif affectera à la baisse la cote de crédit du Québec. Les récentes performances de la Caisse sont jugées rassurantes et la note de crédit, stable. Dossier réglé, du moins pour le moment.

Maintenant, comment interpréter les nouveaux doutes que cet article relaie concernant le statut des partenaires de même que la nature de l'interaction entre la Caisse et le gouvernement au sein de cette entente? Ce que ce nouvel épisode de confusion démontre, c'est que les inquiétudes liées à l'indépendance et au mode de gouvernance du bas de laine des Québécois ne sont pas seulement des échos de vestiaires. Elles sont légitimes et partagées à plusieurs niveaux. En cela réside le point de départ de la réflexion que nous devons mener à la suite du dépôt à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, du projet de loi n° 38.

Plusieurs observateurs et commentateurs économiques ont souligné que malgré le potentiel de cette alliance stratégique, il y a de possibles risques de dérapage sur le plan économique (ex : dépassements de coûts, faible rentabilité) et éthique (ex : mode de gouvernance, conflit d'intérêt). Ce qui pose problème *a priori*, ce n'est pas que les mégaprojets qui seront soutenus se fassent en sol québécois, mais plutôt que malgré un pouvoir d'orientation et un droit de regard du gouvernement dans le choix des projets, il est clairement spécifié dans l'entente que les risques liés au revenu, au rendement, à la construction et à l'exploitation des projets choisis sont à la charge entière de la Caisse, donc des déposants. Le gouvernement transfère donc la part de risque des mégaprojets qu'il voudra voir réaliser entre les mains des épargnants québécois. Le virage est majeur, sans toutefois que des représentants de ces derniers aient été consultés d'une quelconque manière.

Entretemps, on assiste à une véritable campagne de relations publiques visant à réaffirmer avec assurance, peut-être un peu trop, l'exceptionnelle capacité de la Caisse à générer du rendement et stimuler le développement économique du Québec. Faites-nous confiance, tout simplement. Dans un contexte où de mauvaises stratégies et décisions d'investissements ont déjà entraîné par le passé des pertes financières majeures et affecté la confiance des déposants, cela peut paraître étonnant, même à la limite irritant. C'est dire que la commission parlementaire qui se penchera prochainement sur le projet de loi aura fort à faire afin de clarifier les nombreuses zones grises et, du même coup, rassurer les modestes déposants que nous sommes sur les tenants et aboutissants de cette entente tout aussi historique qu'énigmatique.

À l'heure actuelle, les Québécois(es) vivent des temps durs : hausses de tarifs, perte du pouvoir d'achat, coupures dans leur régime de retraite, pertes d'emplois. L'épargne qu'ils ont ou qu'ils réussiront à accumuler au prix de ces difficultés ne devient donc plus seulement sacrée à leurs yeux, mais « sacro-sainte ». L'utilisation intègre, transparente et judicieuse de leur patrimoine individuel et collectif prend dorénavant une toute autre dimension.

Donald Tremblay
Président de l'AQRP
1^{er} avril 2015